

Le Travail des Enfants en Asie et Pacifique

QUELQUES DONNÉES DE BASE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA RÉGION

- Selon des estimations récentes de l'OIT, 217,7 millions d'enfants de 5 à 17 ans sont astreints au travail dans le monde, dont 126,3 millions sont assujettis aux pires formes d'exploitation.
- On dénombre environ 122,3 millions d'enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs dans la région Asie et Pacifique, 49,3 millions en Afrique sub-saharienne, 5,7 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 13,4 millions dans les autres régions.
- 69 % des enfants de 5 à 14 ans qui travaillent dans le monde sont employés dans le secteur agricole, 9% dans le secteur industriel, et 22% dans le secteur des services.

Avec 122,3 millions d'enfants de 5 à 14 ans économiquement actifs, c'est la région Asie et Pacifique qui enregistre le taux le plus élevé de travail des enfants. On y recense nombre des pires formes d'exploitation de l'enfant - traite, exploitation sexuelle à des fins commerciales, servitude pour dettes, travail domestique, travaux dangereux, recrutement dans les conflits armés ou pour le trafic de stupéfiants. Le fait que le travail des enfants soit un phénomène largement accepté par la société dans de nombreux pays, joint à l'instabilité politique et aux conflits qui sévissent dans certains autres (Afghanistan, Népal, Indonésie et Sri Lanka, par exemple) viennent encore aggraver le problème et gêner la mise en œuvre des mesures de lutte. Par ailleurs, un grand nombre des enfants vivant dans les régions touchées par le tsunami en Thaïlande, en Indonésie, au Sri Lanka et en Inde risquent d'être astreints au travail.

- L'enquête nationale sur le travail des enfants menée au Bangladesh (IPEC-SIMPOC, 2002-03) indique que 3,4 millions - soit 18,5% - des garçons de 5 à 14 ans, et 1,3 million - soit 7,8 % - des filles de la même tranche d'âge sont astreints au travail; au total, ce sont 4,7 millions d'enfants - soit 13,4% des enfants de 5 à 14 ans - qui sont concernés.
- Selon l'enquête sur le travail des enfants réalisée au Cambodge (IPEC-SIMPOC, 2001), on peut considérer que 1 516 363 enfants de 5 à 14 ans - soit 44,8 % des enfants de cette tranche d'âge - sont astreints au travail. Le phénomène touche davantage de garçons que de filles dans les tranches d'âge des 5-9 ans, 10-14 ans et 15-17ans.
- Selon les estimations, et compte tenu du mode de calcul en vigueur, le nombre total d'enfants de 5 à 17 ans exerçant une activité économique en Mongolie atteignait 68580 en 2002-2003. Le taux global de travail des enfants est de 10,1 pour cent; de 7,2 pour cent pour les enfants de 5 à 14 ans, il est beaucoup plus élevé (18,5 pour cent) pour la tranche d'âge des 15-18 ans.

- Au Pakistan, 3,3 millions, soit 8,3 pour cent des 40 millions d'enfants de 5 à 14 ans, étaient économiquement actifs en 1996.
- L'enquête sur le travail des enfants réalisée aux Philippines (IPEC-SIMPOC, 2001) indique que 1,4 million - soit 13,4% - des garçons de 5 à 14 ans, et 80 000 - soit 8,4% - des filles de la même tranche d'âge sont astreints au travail; au total, ce sont 2,2 millions d'enfants - soit 11% des enfants de 5 à 14 ans - qui sont concernés.
- Au Sri Lanka, l'enquête sur le travail des enfants de 1999 indique que 926 038 (21%) des 4 344 770 enfants de 5 à 17 ans que compte le pays sont engagés dans une forme ou une autre d'activité économique. La proportion d'enfants qui participent aux travaux ménagers ou qui vont à l'école tout en exerçant une activité économique est d'environ 25%. La proportion d'enfants qui sont totalement accaparés par l'activité économique qu'ils exercent est de 7,5 %, avec un pourcentage respectif de 9,4% pour les garçons et de 4,2% pour les filles. Dans les zones urbaines, 14% des travailleurs enfants sont totalement accaparés par leur activité économique, contre 7,1% dans le secteur rural.

STRATÉGIES:

Les stratégies mises en oeuvre par l'IPEC en Asie sont, comme partout ailleurs, en phase avec les priorités de l'OIT dans la région. Dans le cadre des programmes par pays de l'OIT, l'IPEC s'efforce d'inciter les gouvernements à tenir systématiquement compte de la question du travail des enfants dans leurs politiques, leurs stratégies, leurs plans et leurs budgets. Les questions relatives au travail des enfants ont été intégrées dans les DSRP nationaux au Cambodge, en Indonésie, au Népal et au Pakistan; ce travail d'intégration est cours dans d'autres pays, comme les Philippines et le Viet Nam. On s'attache également à intégrer les problèmes de travail et de traite des enfants dans les initiatives en faveur de l'éducation pour tous dans de nombreux pays - Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam. Les priorités retenues par l'OIT pour la prochaine période biennale en vue de promouvoir une mondialisation plus équitable sont les suivantes: la formation professionnelle, les migrations de main-d'œuvre, l'emploi des jeunes, la collaboration avec les groupements régionaux et trans-régionaux (tels que la CEAP et l'ANASE), le travail comme moyen de s'affranchir de la pauvreté, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, les mesures visant à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables - enfants, migrants et jeunes femmes. Autant de domaines qui ne peuvent que favoriser l'intégration des problèmes posés par le travail des enfants dans le cadre global de l'Agenda du travail décent. Les migrants, les enfants et les jeunes femmes font partie des groupes les plus vulnérables.

Les stratégies mises en oeuvre dans d'autres domaines - notamment le renforcement des capacités des partenaires sociaux et des organismes chargés de l'application du programme IPEC, les campagnes en faveur de la ratification et de l'application des conventions de l'OIT, le travail de sensibilisation effectué auprès du public et de certains groupes cibles, ou l'aide directe ciblée - sont, lentement mais sûrement, amenées à prendre en compte la question du travail des enfants.

Le travail de sensibilisation et les mesures visant à favoriser une éradication globale des pires formes de travail des enfants prennent de plus en plus d'ampleur. Plusieurs projets nationaux

d'appui assortis de délais sont actuellement mis en œuvre, et un nombre croissant de programmes sectoriels régionaux axés sur la traite des enfants et le travail domestique des enfants sont en place. On constate également des progrès en ce qui concerne la question des enfants travaillant dans des conditions dangereuses. Un atelier régional tripartite sur l'application des dispositions des conventions n° 138 et 182 relatives aux conditions de travail dangereuses s'est tenu en juin 2005.

PROJETS MIS EN ŒUVRE PAR L'IPEC EN 2004-05

Projets d'appui aux programmes assortis de délais - 6 + 1: Bangladesh (phase préparatoire), Cambodge, Indonésie (y compris les mesures prises dans la province d'Aceh suite au tsunami), Mongolie (projet commencé en 2005), Népal, Philippines, Pakistan

Programmes par pays- 3: République démocratique populaire lao, Mongolie et Viet Nam - (tous ces programmes ont pris fin en 2004-05)

Enquêtes nationales SIMPOC - 2: Terminées: Bangladesh, Mongolie

Projets nationaux sectoriels ou par domaine d'activités privilégiant les enfants soumis à certaines des pires formes d'exploitation: 18

- Bangladesh (3): secteur du vêtement (terminé en 2004) ; secteurs dangereux; secteur informel
- Cambodge (1): secteurs dangereux (terminé en 2004)
- Indonésie (2): secteurs de la chaussure et de la pêche (terminé en 2004)
- Philippines (1): enfants soldats
- Pakistan (5): tissage de tapis, fabrication de ballons de football, matériel de chirurgie, éducation et formation, projet sur les médias
- Inde (3): projet sur les secteurs dangereux mené dans quatre Etats; projet basé dans l'Etat d'Andhra; industrie de la sériculture dans l'Etat de Karnataka
- Népal (1): servitude pour dettes
- Sri Lanka (2): enfants soldats; prévention du travail des enfants dans les régions touchées par le tsunami.

Projets sectoriels régionaux: 6

- Campagne de sensibilisation menée dans le cadre de la CEAP; élimination des pires formes de travail des enfants et mesures visant à faciliter l'accès à la scolarisation (Indonésie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam)
- Evaluation de la situation des enfants participant à la production, à la vente et au trafic de stupéfiants (Indonésie, Philippines et Thaïlande). (Projet terminé en 2004).
- Travail domestique des enfants (Cambodge, Indonésie, Pakistan et Sri Lanka)

- Traite des enfants en vue de leur exploitation sexuelle ou commerciale, (TICSA), phase II (Bangladesh, Népal, Sri Lanka, Pakistan, Indonésie et Thaïlande).
- Traite des enfants et des femmes en Chine
- Traite des enfants et des femmes dans les pays de la région du Mékong (Cambodge, République populaire lao, Viet Nam, province du Yunnan en Chine), phase II